



BUREAU D'AIDE AUX VICTIMES

PALAIS DE JUSTICE DE PARIS

Le Bureau d'aide aux victimes du TGI accueille **gratuitement et confidentiellement** toute victime d'infraction pénale, d'accidents collectifs et sériels, et d'accident de la voie publique.

Du lundi au vendredi de 9 à 12 heures et de 13 à 18 heures, **sans rendez-vous**.

- Permanence des juristes : tous les jours
- Permanence psychologique : mardi et vendredi toute la journée – mercredi matin
- Permanence assistance sociale : lundi et jeudi toute la journée – mercredi après-midi

Le BAV est animé par l'association Paris Aide aux Victimes. L'équipe est composée de juristes, de psychologues et d'une assistante sociale.

Les juristes proposent une information sur les droits. Ils sont présents aux audiences de la 19^{ème} chambre le lundi matin.

L'assistante sociale accompagne les victimes dans leurs démarches.

Le psychologue accueille les victimes en entretien psychologique, les oriente, et les accompagne aux audiences.

Pour les accompagnements aux audiences, plusieurs possibilités :

- L'avocat prend contact auprès du BAV pour son client (avec son accord). Il communique les coordonnées de la victime / partie civile au psychologue afin de convenir d'un rendez-vous téléphonique ou physique et organiser l'accompagnement au procès.
- La victime / partie civile prend directement contact avec le BAV pour convenir d'un rendez-vous et organiser son accompagnement au procès.

Merci de prendre contact 15 jours minimum avant l'audience.



**BUREAU D'AIDE
AUX VICTIMES**

Tribunal de Paris
Parvis du Tribunal
Atrium Sud – Rez-de-chaussée
75017 PARIS

Métro : Porte de Clichy  

Bus :      

Tél : 01.44.32.77.08

Mail : bav.tgi-paris@justice.fr

